



PRÊT des OUTILS du CLUB CONDITIONS

Le Club possède quelques outils spécifiques au démontage/remontage de nos Traction.

Chaque membre du Club a la possibilité d'emprunter ces outils.

Pour maintenir ce matériel toujours en bon état et disponible pour tous, le bureau a établi ces conditions d'emprunt.

- L'emprunteur doit être adhérent à l'association "Traction Rhône Alpes".
- Pas de prêt aux personnes extérieures au Club.
- La durée du prêt est de 2 mois, renouvelable une fois suivant l'importance des travaux.
- A la prise du matériel, l'emprunteur signe la liste des outils empruntés et dépose un chèque de caution correspondant à(aux) l'outil(s) emprunté(s), et son chèque lui sera rendu à la restitution du matériel.
- En cas de détérioration, de non-restitution dans les délais, ou de perte du matériel, la caution sera encaissée, seul le bureau de l'association sera l'interlocuteur et tranchera en cas de désaccord.

Ces outils sont répartis et entreposés chez Mrs Després Daniel et Favre Des Côtes Hervé.

Le marbre du Club étant entreposé chez Mr Joannin Pierre, ancien adhérent.

Suivant les outils souhaités, s'adresser directement au responsable, voir liste ci-après.

Daniel Després : 06-95-26-57-76 (→ liste de ce qu'il y a chez lui)

Hervé FDC : 06-83-29-28-87 (→ liste de ce qu'il y a chez lui)

Pierre Joannin : marbre Traction → pour renseignements, contacter un des responsables de l'outillage.

Je soussigné, reconnaît avoir emprunté le(les) outils ci-après désigné(s) par leurs numéros, et accepte les conditions d'emprunt indiquées ci-dessus.

.....
.....
.....
.....
.....

ci-joint un chèque de caution de €, n°....., banque

Fait en double exemplaire

Date et signature de l'emprunteur

Le responsable